

Communauté d'Agglomération  
du Grand Dole

DOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

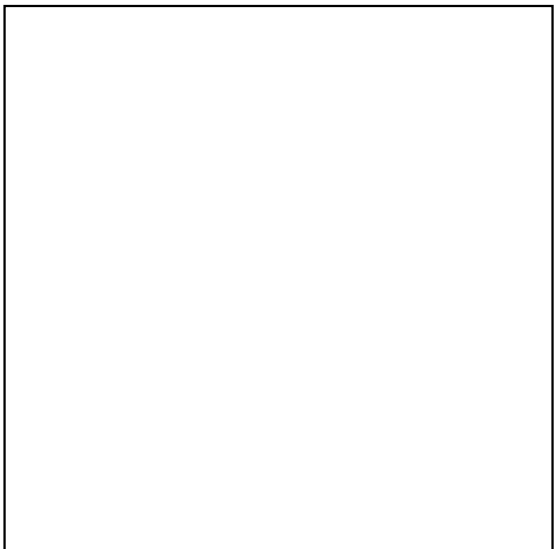
Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Règlement - Partie graphique  
Plan de zonage général - Commune

Approuvé par délibération du conseil  
communautaire du 18 décembre 2019

Révision allégée n°1 du PLUI approuvée par  
délibération du conseil communautaire du 26  
septembre 2024

Modification de droit commun n°1 du PLUI  
approuvée par délibération du conseil  
communautaire du 26 septembre 2024



Plan au 1:11 500

Zonage

(libellés des zones des 47 communes)

Zones Urbaines - coeur d'agglomération

- UAa Quartiers urbains à forte densité
- UAb Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
- UAc Quartiers à forte mixité urbaine en mutation
- UAd Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - bourgs et villages

- UBa Centres urbains et villageois à forte densité
- UBd Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - commun aux 47 communes

- UCa Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole
- UCb Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages
- UCd Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier
- UD Cîtes ouvrières et de carrières
- UE Equipements d'intérêt collectif et services publics
- UJ Espaces d'agrément des constructions existantes
- UP Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)
- UV Zones urbanisées de moyenne à faible densité
- UW Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires
- UYa Zones commerciales et de proximité
- UYc Zone commerciale destinée à muter pour accueillir des fonctions plus urbaines
- UYd Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services
- UZa Sites d'intérêt majeur d'Innova et des Toppes
- UZb Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières
- UZc Emprises ferrées
- UZd Activités industrielles lourdes
- UZe Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs
- UZf Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
- UZg Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle

Zones à Urbaniser

- 1AUA,B Zones d'urbanisation à vocation mixte
- 1AUy Zones d'urbanisation à vocation commerciale
- 1AUza Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innova et des Toppes
- 1AUZz Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champans)
- 2AUB Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLUI
- 2AUZ Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUI

Zones Agricoles

- A Zones agricoles
- AM Zones agricoles en milieu urbain
- AP Zones agricoles protégées

Zones Naturelles et Forestières

- N Zones naturelles et forestières
- NB Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
- NC Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus
- NER Secteur destiné au projet de plateforme biomasse
- NL Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
- NZ Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux



| Numéro | Description de l'aménagement proposé                                             | Révision | Surface en m² |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------|
| 1      | Accès sur zone à urbaniser à Goux                                                | Commune  | 727           |
| 2      | Gestion des eaux pluviales                                                       | Commune  | 1892          |
| 3      | Création d'une liaison entre l'avenue de Landon et le rond point de la Côte d'Or | Commune  | 11925         |
| 4      | Développement d'un accès chemin de la Combe Truchenne                            | Commune  | 710           |
| 5      | Déplacement de la rue du Général Bétouart                                        | Commune  | 1515          |
| 6      | Prolongement de l'impasse Fagot                                                  | Commune  | 136           |
| 7      | Carrefour de la Côte d'Or                                                        | Commune  | 106441        |
| 8      | Liaison avenue Léon Jouhaux et chemin des Noches                                 | Commune  | 10590         |
| 9      | Liaison chemin des Noches et ruelle des Morts                                    | Commune  | 2470          |
| 10     | Liaison douce entre la gare et le centre-ville par le treige                     | Commune  | 163           |
| 11     | Liaison Quartier Boichot                                                         | Commune  | 496           |

Légende

(prescriptions et informations relatives à la commune représentée sur ce plan)

- Zonage
- Tracés et caractéristiques des voies (L151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètres d'Orientaton d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 du Code de l'Urbanisme)

Éléments remarquables du paysage à protéger  
pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Bâtiments agricoles
- Périmètres de protection agricole
- Haies, alignements d'arbres, ripisylves
- Haies à créer
- Boisements, bosquets
- Parcs, jardins, vergers
- Zones humides
- Mares à préserver
- Habitats d'intérêt communautaire

Caractéristiques urbaines, architecturales, patrimoniales  
et environnementales

- Lignes de constructions imposées

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser  
ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel,  
historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Cônes de vue
- Patrimoine bâti à préserver
- Linéaire bâti (murets...) à préserver
- Édifice civil et religieux remarquable (hors Monument Historique)
- Ensemble bâti d'intérêt

Risques et nuisances

- Secteur affecté par le bruit aux abords des infrastructures terrestres
- Risque d'effondrement des cavités
- Alés moyen de retrait-gonflement des argiles

- Risque inondation
- Zone inconstructible
- Zone constructible sous conditions

Autres informations

- Bâtiments
- Parcelles
- Axes routiers principaux
- Hydrographie

0 100 200 300 400 500 m